

## Décision n° D2020\_044

### Le président du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n°2015-IV-14 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

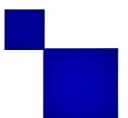
Vu l'arrêté n°2018-208 du 3 avril 2018 donnant délégation à M. Olivier Veber, Directeur général des services,

Vu le courrier de M. Alain Tyr du 30 septembre 2020 proposant de faire un don d'archives audiovisuelles au Département,

### décide

- D'ACCEPTER le don d'archives audiovisuelles de M. Alain TYR, consistant en des films vidéos réalisés à Montreuil, Rosny-sous-Bois et Gagny entre 1985 et 2000, qui seront conservés aux archives départementales.

Pour le président du conseil départemental,  
et par délégation,



Envoyé en préfecture le 27/11/2020

Reçu en préfecture le 27/11/2020

Affiché le

The logo for SLO (Service de Liaison Opérationnel) is displayed in a stylized blue font.

ID : 093-229300082-20201125-D2020\_044-AR

Date d'affichage du présent acte,  
le

Date de notification du présent acte,  
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,  
le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*

Envoyé en préfecture le 27/11/2020

Reçu en préfecture le 27/11/2020

Affiché le



ID : 093-229300082-20201125-D2020\_044-AR